

**N°2026-15**

**CIAS VAL GUIERS**  
**Parc d'Activités Val Guiers – 585 route de Tramonet**  
**73330 BELMONT-TRAMONET**

**DEPARTEMENT DE LA SAVOIE**  
**Arrondissement de Chambéry**

L'an deux mille vingt-six, le deux mars, le Conseil d'Administration dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège de la Communauté de Communes sous la présidence de Monsieur Paul REGALLET, Président.

**Nombre de Conseillers :**

En exercice : 26 **Quorum : 14**

Présents : 19

Ayant donné un Pouvoir : 02

Absents : 05

Ne prenant pas part au vote : 0

Votants : 21

Abstention : 0

Suffrages exprimés : 21

Pour : 21

Contre : 0

**Majorité absolue des suffrages  
exprimés : 11**

**Date de la convocation :**

**16/02/2026**

**19 présent(e)s** : M. Paul REGALLET, M. PARAVY Jean-Claude, M. ARGOUD Yves, Mme BOURBON Marie-Christine, M. CEVOZ-MAMI Christian, Mme FERRARI Myriam, Mme VERRIER Murielle, M. WALLE Olivier, Mme YACONO Céline, Mme BALITRAND Anne, Mme BARBOTIN Sonia, Mme BAZIN Janine, Mme CHAPUIS Agnès, Mme GAUTIN Catherine, M. HÉNAUX Raymond, Mme ASTIC Delphine, Mme CURTILLAT Christine, Mme THIÉRY Ghislaine, Mme COUDURIER Françoise.

**02 pouvoirs** : Mme JOURDAN Véronique à Mme CHAPUIS Agnès, M. REVEL Luc à M. REGALLET Paul.

**05 absent(e)s** : Mme ANDRE Valérie, M. CAGNIN Georges, M. PERSON Philippe, Mme SEVA Jacqueline, Mme MARTIN Marie-Ange.

**OBJET : DEPÔT D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION – CARSAT – AMENAGEMENT D'UN ESPACE SANTE ET BIEN ETRE INTERGENERATIONNEL DANS LES ESPACES VERTS – EHPAD LA QUIETUDE ET RESIDENCE AUTONOMIE LES LOGES DU PARC**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

Vu l'appel à projets de la CARSAT Rhône-Alpes « Lieux de Vie Collectifs » publié le 16 janvier 2026 ;

**Expose** que la collectivité porte un projet d'aménagement d'un espace de santé et bien-être intergénérationnel dans les espaces verts de l'E.H.P.A.D « la quiétude » et de la résidence autonomie « les loges du parc »

**Précise** que ce projet a pour but la création d'un espace et parcours « santé, bien-être » avec équipements P.M.R.

Précise que l'objet du projet est de :

- Proposer un espace accessible aux personnes à mobilité réduite ainsi qu'aux différents publics du territoire offrant des équipements ludiques dédiés à l'activité physique et au bien-être.
- Favoriser et encourager la pratique d'activités de plein-air contribuant au capital santé des bénéficiaires.
- Permettre des échanges entre résidents de la structure et publics extérieurs
- Proposer un espace pouvant être mutualisé avec les partenaires locaux (école

primaire et lycée à proximité, services enfance-jeunesse et établissements médicosociaux, intervenants en activités physiques adaptées et kinésithérapeutes...)

- Apporter une amélioration à nos échanges (déjà mis en place) avec le jeune public du territoire (écoles primaires, centre aéré, service enfance -jeunesse)
- Développer des partenariats avec les clubs sportifs et club des aînés locaux et autres intervenants du territoire (France Parkinson).
- Aménager les espaces de façon durable avec des équipements pouvant être utilisés dans le temps

**Considérant** que la CARSAT Rhône-Alpes a publié un appel à projets « Lieux de Vie collectifs » visant à favoriser l'amélioration des lieux de vie collectifs destinés aux personnes âgées, apportant un financement à hauteur de 50% pour un plafond de dépenses de 100 000 €.

**Considérant** que le projet porté par la collectivité s'inscrit pleinement dans cet appel à projets.

**Considérant** le plan de financement prévisionnel du projet ci-dessous :

Dépenses		Recettes	
	HT		HT
Taillage des arbres	1 050 €	CARSAT	8 262,50 €
Abattage des arbres	1 850 €	CNSA	2 478,75 €
Equipements d'aménagement extérieur	6 555 €	Conseil Départemental	2 478,75 €
Aménagements paysagers	6 570 €	Autofinancement CIAS	3 305,00 €
Transport	500 €		
<b>TOTAL</b>	<b>16 525 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>16 525 €</b>

#### LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRES EN AVOIR DELIBERE,

Par 21 voix pour ; aucune voix contre ; aucune abstention,

➤ **APPROUVE** le projet tel que présenté d'aménagement d'un espace santé et bien-être inter-générationnel dans les espaces verts – EHPAD La Quiétude et résidence autonomie Les Loges du Parc, ainsi que son coût prévisionnel global pour une dépense totale de 16 525 € HT ;

➤ **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel faisant apparaître des participations prévisionnelles de la CARSAT ;

➤ **AUTORISE** le Président à demander à la CARSAT, dans le cadre de l'appel à projets « lieux de vie collectifs », une subvention la plus élevée possible pour cette opération ;

➤ **AUTORISE** le Président à demander aux autres financeurs les subventions mentionnées dans le plan de financement ci-dessus;

➤ **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits aux EPRD 2026 du CIAS Val Guiers ;

➤ **MANDATE** Monsieur le Président pour effectuer les démarches nécessaires, déposer le dossier et signer tous les documents correspondants.

Le Président,

**-Certifie** sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité.

**-Informe** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.

Envoyé en préfecture le 04/03/2026

Reçu en préfecture le 04/03/2026

Publié le



ID : 073-200089852-20260302-DELIB2026\_15-DE

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus.  
Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

**Le Président,**  
**Paul REGALLET**